



BILAN PLPDMA 2023

2 rue Francis Jourdain
26800 Portes-lès-Valence
04 75 57 80 00

www.sytrad.fr



INTRODUCTION

La mise en œuvre d'un Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) est prévue pour chaque collectivité ou Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) en charge de la compétence de gestion des déchets.

Son contenu, la méthode d'élaboration et de concertation sont définis à l'article **L.541-15-1 du Code de l'Environnement**.

Ce programme doit préciser des objectifs de réduction des quantités de déchets et les actions correspondantes pour les atteindre. Il est établi pour 6 ans et fait l'objet d'un suivi annuel des performances. Il s'agit donc d'un outil de pilotage de la stratégie de prévention.

Ces collectivités ont toutefois la possibilité de se rassembler pour confier l'élaboration du Programme à un échelon supérieur, tel qu'un syndicat de traitement des déchets.

C'est le cas du **Syndicat de Traitement des déchets Ardèche-Drôme (SYTRAD)**, qui s'est vu confié en 2019, par délibération des EPCI membres, le pilotage d'un PLPDMA pour le compte de tous.

Le PLPDMA 2019-2025, an 4, est marqué par une plus grande mobilisation et un impact davantage considérable.

OBJECTIFS 2023

- 🎯 Accentuer le développement du compostage individuel et collectif avec l'implication de tous les EPCI.
- 🎯 Engager à l'échelle de tout le territoire les actions portant sur l'éco-exemplarité des entreprises, des collectivités, des administrations et services publics.
- 🎯 Donner une dimension écologique à tous les événements et manifestations se déroulant sur le territoire.
- 🎯 Coordonner les actions des PAT portés par les EPCI afin de déployer efficacement l'action contre le gaspillage alimentaire (Projet Alimentaire Territorial).
- 🎯 Réunir et faire vivre la Commission Consultative d'Evaluation et de Suivi (CCES).
- 🎯 Continuer la sensibilisation du grand public en tenant des stands lors des événements et grandes rencontres.
- 🎯 Mobiliser et accompagner les acteurs zéro déchet du territoire.
- 🎯 Accompagner et mettre en lumière tous les acteurs du réemploi.
- 🎯 Participer activement à l'organisation de la SERD 2023 et communiquer efficacement sur les événements prévus.

SOMMAIRE

- Présentation du territoire
- La prévention des déchets
- Oeuvrer à l'administration générale
- Les axes et les actions menées
- Zoom sur la SERD
- Les perspectives pour l'année 2024

LE SYTRAD

Le SYTRAD, SYndicat de TRaitement des déchets ménagers Ardèche Drôme, est un syndicat mixte fermé régi par les dispositions des articles L.5271-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT). Créé en 1992, il regroupe, en 2024, 12 structures intercommunales (communautés d'agglomération, communautés de communes et syndicats de collecte) du nord et centre Drôme Ardèche, soit 348 communes et 527 352 habitants (population municipale). Le SYTRAD est ainsi au service de 72 % de la population drômoise et de 52 % de la population ardéchoise.



COMPÉTENCES

ET MISSIONS

Le SYTRAD assure une mission de service public :
le traitement des déchets ménagers et assimilés produits par les habitants de son territoire (nord et centre Drôme-Ardèche).

Ainsi, le SYTRAD traite :

- les déchets recyclables issus des collectes sélectives (à l'exception du verre),
- les ordures ménagères résiduelles (poubelle grise),
- les déchets des artisans, commerçants et prestataires de service qui sont collectés en mélange avec ceux des ménages.



La collecte de ces déchets et la gestion des déchèteries sont assurées par les collectivités membres du SYTRAD.

Parallèlement, le SYTRAD assure un rôle d'information auprès des habitants de son territoire. Il développe de nombreux outils de communication et d'échanges : site internet, campagnes d'information, animations scolaires, Escape Game, animation de stand de sensibilisation, ateliers de conception, aide à l'éco-exemplarité, journées portes-ouvertes, visites de ses installations... Ces actions de sensibilisation expliquent notamment l'importance du geste de tri mais également des gestes de réduction. En participant à la réduction de nos déchets, nous contribuons à préserver les ressources utilisées pour la fabrication des objets, dont certaines ne sont pas renouvelables.

La communication est un levier essentiel et incontournable pour assurer une gestion des déchets optimale. En étroite concertation avec ses EPCI membres, le SYTRAD mène une communication durable afin de favoriser les comportements vertueux, modifier les habitudes des habitants et changer leur vision du déchet.

C'est dans ce cadre que près de 8139 habitants ont été sensibilisés en 2023.



LES EPCI

Le **SIRCTOM**, Syndicat Intercommunal Rhodanien de Collecte et Traitement des Ordures Ménagères, a connu de nombreuses évolutions. Simple syndicat d'étude à ses débuts, il est aujourd'hui en charge de la collecte sur 46 communes du secteur nord Drôme/Ardèche. Ces 46 communes se regroupent en deux Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) : la communauté de communes ARCHE Agglo et la communauté de communes Porte de Drôme/Ardèche, comptant respectivement environ 24.000 et 49.000 habitants. Il se compose de cinq déchetteries et à la charge de collecter les Ordures Ménagères Résiduelles (OMR) et les déchets recyclables.

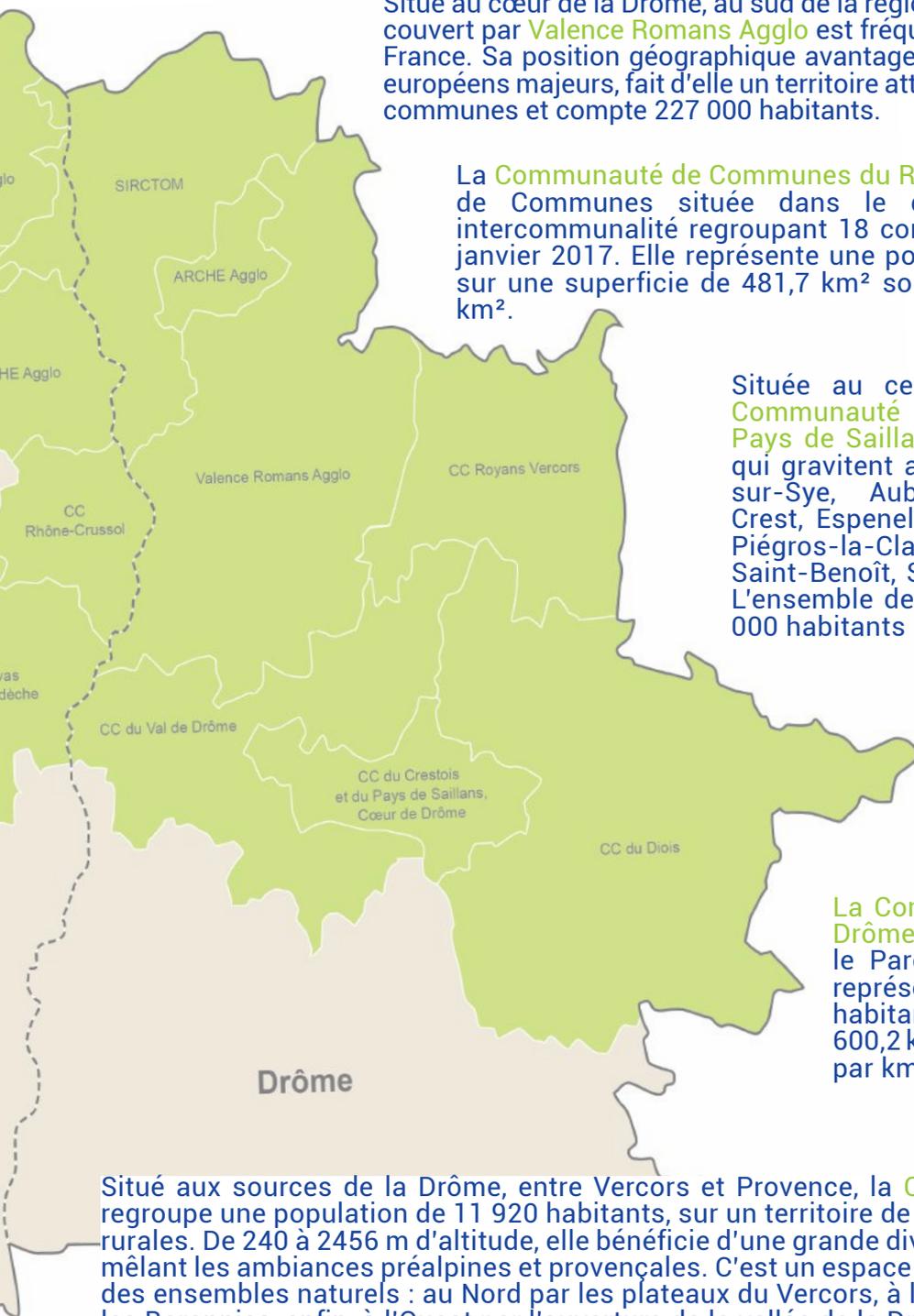
Situé au cœur de la Drôme, au sud de la région Auvergne-Rhône-Alpes, le territoire couvert par **Valence Romans Agglo** est fréquemment appelé la porte du Midi de la France. Sa position géographique avantageuse, au croisement de plusieurs axes européens majeurs, fait d'elle un territoire attractif et dynamique. Elle rassemble 54 communes et compte 227 000 habitants.

La **Communauté de Communes du Royans-Vercors** est une Communauté de Communes située dans le département de la Drôme. Cette intercommunalité regroupant 18 communes est en fonction depuis le 1 janvier 2017. Elle représente une population de 9 593 habitants répartie sur une superficie de 481,7 km² soit une densité de 19,9 habitants par km².

Située au centre du département drômois, la **Communauté de Communes du Crestois et du Pays de Saillans** est composée de 15 communes qui gravitent autour de la rivière Drôme : Aouste-sur-Sye, Aubenasson, Aurel, Chastel-Arnaud, Crest, Espenel, La Chaudière, Mirabel-et-Blacons, Piégros-la-Clastre, Rimon-et-Savel, Saillans, Saint-Benoît, Saint-Sauveur, Vercheny et Véronne. L'ensemble des communes représente près de 15 000 habitants pour une superficie de 234km².

La **Communauté de Communes du Val de Drôme en Biovallée** Elle est située entre le Parc naturel régional du Vercors. Elle représente une population de 31 329 habitants répartie sur une superficie de 600,2 km² soit une densité de 52,2 habitants par km².

Situé aux sources de la Drôme, entre Vercors et Provence, la **Communauté de Communes du Diois** regroupe une population de 11 920 habitants, sur un territoire de 1 200 km², qu'animent 50 communes rurales. De 240 à 2456 m d'altitude, elle bénéficie d'une grande diversité tant biologique que climatique, mêlant les ambiances préalpines et provençales. C'est un espace géographique clairement délimité par des ensembles naturels : au Nord par les plateaux du Vercors, à l'Est par les Hautes-Alpes, au Sud par les Baronnies, enfin, à l'Ouest par l'ouverture de la vallée de la Drôme sur Valence et l'axe rhodanien.



LES EPCI

Annonay Rhône Agglo est une Communauté d'Agglomération située dans le département de l'Ardèche. Cette intercommunalité regroupe 29 communes. Elle représente une population de 48 798 habitants. Le ramassage des poubelles dit "en porte à porte" ou bacs roulant collectifs a laissé place aux îlots de propreté en octobre 2014 pour les quartiers périphériques et avril 2015 pour le centre ville.

La **Communauté de Communes du Val d'Ay** regroupe 8 communes : Lalouvesc, Préaux, Saint Alban d'Ay, Saint Jeure d'Ay, Saint Pierre sur Doux, Saint Romain d'Ay, Saint Symphorien de Mahun, Satillieu. Située dans le nord de l'Ardèche, de part et d'autre de la rivière du même nom, de la Drôme à la Haute-Loire, ce territoire fait transition entre la vallée du Rhône et la montagne vivaroise, s'étalant de 275 à 1325m d'altitude. Elle avoisine les 6 000 habitants avec de fortes disparités d'une commune à l'autre : 110h à St-Pierre-sur-Doux et 1 550h à Satillieu. Ce sont surtout les communes proches d'Annonay ou de la Vallée du Rhône qui voient depuis quelques années leur population augmenter. La superficie du Val d'Ay étant de 146 km², sa densité moyenne est de 40 habitants au km².

ARCHE Agglo est un Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) créé le 1er janvier 2017, qui regroupe 41 communes rassemblées autour de projets communs. Il se situe au cœur de la vallée du Rhône, au sud de la Région Auvergne-Rhône Alpes. Avec 55900 habitants répartis sur 41 communes, le territoire est organisé autour de 4 villes centrales : Saint-Donat-sur-L'herbasse, Tain l'Hermitage, Tournon-sur-Rhône, Saint-Félicien.

La **Communauté de Communes Rhône Crussol** compte 13 communes: Alboussière, Boffres, Champis, Charmes-sur-Rhône, Châteaubourg, Cornas, Guilherand-Granges, Saint-Georges-les-Bains, Saint-Péray, Saint-Romain-de-Lerps, Saint-Sylvestre, Soyons, Toulaud et 34 743 habitants. Située à l'est du département de l'Ardèche, en rive droite du Rhône, à proximité de Valence. Elle jouxte les communautés d'agglomération Valence Romans Agglo, Privas Centre Ardèche, du Pays de Lamastre à l'ouest et Arche Agglo.

Le **SICTOMSED** (Syndicat Intercommunal de Collecte et Traitement des Ordures Ménagères du Secteur Eyrieux Doux) est un syndicat mixte fermé. Il est composé de 31 communes. Elle représente 11 326 habitants. Le Syndicat gère la collecte des déchets ménagers (ordures ménagères + tri sélectif) et des déchets industriels, la déchèterie, le centre de transfert, les transports.

La **Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche** En région Auvergne-Rhône-Alpes, à proximité de la vallée du Rhône et de la caverne ornée du Pont d'Arc (inscrite au patrimoine mondial de l'UNESCO), entre influences méditerranéenne (aux portes du sud de la France) et continentale (au sud-est du massif central), la Communauté d'Agglomération est un territoire du cœur de l'Ardèche. Elle comprend 38 communes avec une population de 43 775 habitants.

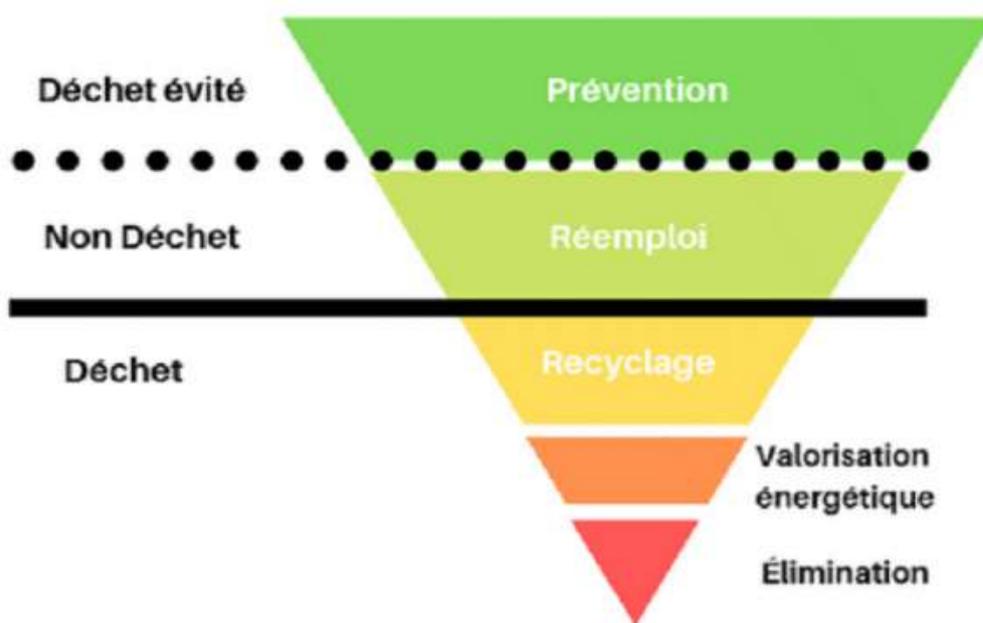


LA PRÉVENTION

DES DÉCHETS

Si le tri milite en faveur d'une meilleure orientation des déchets en vue d'un excellent captage pour favoriser leur recyclage effectif, le premier mode de traitement des déchets, la prévention, encourage à réorganiser sa consommation de manière à ne produire aucun déchet ou du moins à les réduire au minimum possible. Cette distinction claire et précise met en lumière la divergence des résultats poursuivis par ces deux dispositifs. Or, très souvent le tri est perçu comme un pan de la prévention et la prévention comme facteur d'une bonne mise en place du tri. Ce qui est indiscutable c'est que les deux contribuent à la gestion optimale des déchets. La réparation, le réemploi, la réutilisation, la réduction du gaspillage alimentaire et la pratique du compostage sont quelques manifestations de la prévention des déchets.

En somme, cela répond à la maxime « le meilleur déchet, c'est celui que l'on ne produit pas ».



HIÉRARCHIE DES MODES DE TRAITEMENT DES DÉCHETS

La loi (article L. 541-1 du code de l'environnement) inscrit la prévention des déchets au sommet de la hiérarchie des modes de traitement des déchets.



Procès-verbal d'adoption du PLPDMA 2020-2025

Conformément à l'Art. 541-41-25 du Code de l'environnement, les douze (12) collectivités membres ont adopté par délibérations de leurs conseils communautaires, le Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA 2020-2025), dans sa version initiale et tel que modifié en 2022. Pour attester de cette adoption, des Procès-Verbaux ont été produits et mis à la disposition du SYTRAD.

Rencontre unique de la CCES en 2023

Le jeudi 29 juin dernier de 17h30 à 19h00, s'est tenue à la salle des mariages de la Mairie de Portes-Lès-Valence, la rencontre de la CCES.

Présidée par Monsieur Gilbert MOULIN, élu référent PLPDMA du SYTRAD, elle a enregistré la participation d'une vingtaine d'acteurs intéressés par la gestion des déchets.

À cette réunion de travail, il a été question de rappeler le rôle primordial de la CCES, présenter les différents bilans du PLPDMA 2020-2025 et créer un cadre d'échange avec les différentes associations au travers des groupes de travail par axe. À cet effet, 5 groupes de travail ont été constitués pour contribuer à la qualité des actions de prévention à mettre en place et analyser leur faisabilité au vu de la spécificité de notre territoire.



DÉTAIL DES AXES

ET DES ACTIONS



AXE 1

DÉVELOPPER L'ÉCO-EXEMPLARITÉ DANS LES SERVICES DES COLLECTIVITÉS

ACTIONS MAINTENUES

Action 1 : Diminuer les consommables dans les services des collectivités.

Action 2 : Favoriser les achats responsables dans les collectivités.

Action 3 : Accompagner l'organisation d'éco-événements et inciter à la réduction des déchets.

Action 4 : Développer le rôle des entreprises au niveau de la prévention et du tri des déchets.

Action 5 : Inciter les collectivités à s'engager dans l'exemplarité en matière de prévention et réduction des déchets ménagers assimilés.

Action 6 : Mettre en place des opérations « entreprises témoins ».

ACTIONS MENÉES



AXE 1

DÉVELOPPER L'ÉCO-EXEMPLARITÉ DANS LES SERVICES DES COLLECTIVITÉS

ACTION 3

La grande majorité des événements se déroulant sur le territoire du SYTRAD sont couverts par les services déchets des EPCI. En effet, que ce soit sur leurs propres événements ou ceux auxquels ils sont associés, les différents EPCI membres du SYTRAD s'assurent pour le moins de la prise en charge des déchets produits. De la simple mise en place du tri à l'accompagnement dans l'éco-organisation, en passant par la tenue de stands de sensibilisation, le SYTRAD orchestre l'action de ses membres. Il s'agit notamment, de la Foire aux vins à St Peray et du Crussol Festival, de l'Ardéchoise, de la Foire du Dauphiné à Romans, de la Fête de la Voie Bleue, de la Fête de la Gastronomie, Crest Festival, la Fête Médiévale, la Fête de la vendange à Saillans, la Fête des Bouviers, la Fête de la Nature, la Fête de la Science.....

Taux d'évitement des DMA : 20 pers X10.7 kg (5% de 214kg/hab./an) =214 kg

ACTION 4

Pour la majorité des collectivités membres, les actions déployées en 2020, dans le cadre de l'accompagnement à l'éco-exemplarité déchets, ont été reconduites au cours de cette année 2023. Cependant, certains EPCI membres se sont distingués particulièrement par des actions au cours de l'année 2023. A commencer par les discussions portant sur la prévention déchet dans la majorité des rencontres des agents et élus, l'Escape Game en Bureau Exécutif et Maisons Familiales Rurales (CC Rhône-Crussol et CC Royan-Vercors), en passant par l'organisation du 1^{er} Clean Up Day Agglo, de la distribution de gobelets lavables aux services de l'Agglo, l'initiation des élus de la commission ALEMA au Furoshiki, et la participation des agents de la Direction Gestion des déchets à un atelier de fabrication de sacs à vrac à partir de tee-shirts (Valence Romans Agglomération).

Taux d'évitement des DMA : 120 Agents ou Elus X (25% de 214kg/hab./an) = 6 Tonnes 420 kg

ACTION 5

Pour emboîter le pas ou faciliter la tâche à ses collectivités membres, le SYTRAD a développé cette action par le biais de plusieurs missions conduites par ses animateurs. Il s'agit entre autres, de la réalisation des visites du centre de tri Metropolis de Portes-Lès-Valence, de l'organisation de plusieurs sessions de son Escape Game "Horizon Zéro", de la production des outils de sensibilisation-mobilisation (guide éco-exemplarité déchets, affiches, stickers, capsules vidéos, bandeau mail), de leur mise à disposition et de l'accompagnement concret de certaines entreprises de notre territoire ayant répondu à un appel à manifestation d'intérêts (LONES SANTE, RENAULT TRUCKS SOLUTIONS, CLINIQUE VETERINAIRE DU GRAND SOUFFLE, CORDERIES TOURNONNAISES, NATURALS ORIGINS

Taux d'évitement des DMA : 25 employés X (25% de 214 kg/hab./an) = 1 Tonnes 337 kg, TANNERIES ROUX, VEYRET TECHNIQUE DECOUPE).

Taux d'évitement des DMA : 25 employés X (25% de 214 kg/hab./an) = 1 Tonnes 337 kg

DÉTAIL DES AXES

ET DES ACTIONS



AXE 2 : ÉVITER LES DÉCHETS VERTS ET ENCOURAGER LA GESTION DE PROXIMITÉ DES BIODÉCHETS

ACTIONS MAINTENUES

Action 1 : Développer et accompagner le compostage domestique individuel.

Action 2 : Développer et accompagner le compostage domestique collectif.

Action 3 : Promouvoir le broyage/paillage des déchets verts.

Action 4 : Sensibiliser les services des espaces verts communaux à la gestion raisonnée de leurs végétaux.

ACTIONS MENÉES



AXE 2 : ÉVITER LES DÉCHETS VERTS ET ENCOURAGER LA GESTION DE PROXIMITÉ DES BIODÉCHETS

ACTION 1 / ACTION 2

La réduction des biodéchets et déchets verts dans les Ordures Ménagères résiduelles(OMr), par la promotion et le déploiement du compostage, est l'action la plus suivie par les collectivités membres du SYTRAD. Cela s'explique-t-il par les coups de pouce des dispositifs d'accompagnement de l'ADEME, tels que AURABIODEC, FONDS VERT, ou par la relative aisance de sa mise en place ? C'est une question pertinente dont la réponse nous permettra de mieux développer les autres actions de notre PLPDMA. Voici quelques chiffres qui viendront étayer la précédente analyse. Alors qu'en 2022, les collectivités membres ont doté leurs habitants d'environ 2000 composteurs individuels pour 50 gratuits, en 2023, nous avons recensé presque le double, à savoir 3600 composteurs mis à disposition, dont une vingtaine gratuits. En ce qui concerne, les sites de compostage collectif nous enregistrons 80 installés en 2023. C'est trente de plus qu'en 2022. Pour avoir un tel résultat, les collectivités membres ont participé activement à la semaine « Tous Au Compost ! ». Elles ont organisé plusieurs sessions de formation à la pratique du compostage à destination de leurs habitants et agents. Elles ont participé à des formations de Guide Composteur et Maître Composteur. Elles ont recruté des techniciens et ambassadeur(ric)e(s), exclusivement affecté(e)s à cette mission. Par ailleurs, elles ont constitué un groupe de travail destiné à proposer des solutions concrètes de déploiement de l'action. Sans oublier, que l'obligation légale du 1^{er} janvier 2024, pour les collectivités territoriales de mettre tout en œuvre afin que leurs habitants aient la logistique pour pratiquer le tri à la source des biodéchets a permis d'accélérer la mobilisation des divers acteurs. Enfin, pour créer une communauté d'habitants engagés, certains EPCI ont organisé et participé des apéro et café compost (actions issues du Contrat de Performance des Déchets Ménagers conduit par PIZZORNO pour le compte de Valence Romans Agglo).

Taux d'évitement des FERMENTESCIBLES :

Composteurs individuels : 3600 familles à raison de 2,5 hab./famille X (70% de 47 kg de déchets organiques) = 296 100 kg de déchets organiques

Composteurs collectifs partagés : (80 composteurs partagés X 30 familles(2.5hab/famille)) X (70 % de 47 kg de déchets organiques) = 197 400 kg de déchets organiques

Total : 493 500 kg de déchets organiques



ACTIONS MENÉES



AXE 2 : ÉVITER LES DÉCHETS VERTS ET ENCOURAGER LA GESTION DE PROXIMITÉ DES BIODÉCHETS

ACTION 3

Dans le même sillage que le développement et l'accompagnement au compostage, la promotion du binôme broyage-paillage à l'aide des déchets verts est pratiquée par la grande majorité des collectivités membres du SYTRAD. Partant des partenariats avec les agriculteurs de leurs territoires pour la prise en charge de la majeure partie du broyat des déchets verts reçus en déchèteries (CC Rhône-Crussol, Valence Romans Agglo, CC du Diois, Annonay Rhône Agglo), des sessions de formation en broyage-paillage de déchets verts (Arche Agglo, CC du Diois, SIRCTOM), des prêts gratuits de broyeurs de végétaux avec distribution de broyat aux habitants(Arche Agglo, CC du Diois), à des simples campagnes d'information et de sensibilisation, cette action est bien arrimée au développement du compostage, à la pratique du paillage en agriculture et du détournement sous forme de litière dans l'élevage. Il conviendra, cependant, d'accentuer les partenariats avec les divers acteurs potentiellement intéressés tels que les jardins partagé. Pour sécuriser les débouchés ou exutoires du compost produit et du broyat formé. Enfin, plusieurs aides ont été accordées à des professionnels pour l'achat de broyeur, en privilégiant bien sûr la location et la mutualisation (CC du Diois, Annonay Rhône Agglo).

Taux d'évitement des Déchets Verts : non déterminé



DETAIL DES AXES

ET DES ACTIONS



AXE 3 : LUTTER CONTRE LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE

ACTIONS MAINTENUES

Action 1 : Développer l'usage du gourmet bag.

Action 2 : Renforcer la lutte contre le gaspillage alimentaire dans la restauration collective.

Action 3 : Favoriser la mise en réseau des acteurs concernés par le gaspillage alimentaire.

Action 4 : Mobiliser les habitants dans la lutte contre le gaspillage alimentaire.

ACTIONS MENÉES



AXE 3 : LUTTER CONTRE LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE

ACTION 4

Dans le cadre du Festival Valence en Gastronomie à Valence, le SYTRAD a proposé un atelier anti-gaspi animé par un chef de Récup & Gamelles pour apprendre à transformer ses restes en repas gourmand. Cet atelier de 2h a permis aux participants d'échanger, de partager, d'appliquer des astuces et des solutions concrètes afin de réduire au mieux le gaspillage alimentaire et réaliser de savoureux mets !

Taux d'évitement du gaspillage alimentaire : non déterminé

Participation de 15 personnes à l'atelier.



DETAIL DES AXES

ET DES ACTIONS



AXE 4 : SENSIBILISATION À L'ÉCO-CONSOMMATION

ACTIONS MAINTENUES

Action 1 : Promouvoir les couches lavables.

Action 2 : Promouvoir l'utilisation des serviettes de tables & lingettes lavables.

Action 3 : Relancer, pérenniser et renforcer les campagnes « STOP PUB ».

Action 4 : Développer les opérations « foyers témoins ».

Action 5 : Soutenir les projets « consignes du verre » pour les emballages.

Action 6 : Mobiliser les acteurs du zéro déchet et partager les bonnes pratiques auprès des collectivités et des habitants.

ACTIONS MENÉES



AXE 4 : SENSIBILISATION À L'ÉCO-CONSOMMATION

ACTION 1

Lancée en septembre 2022, l'expérimentation « OUI PUB » vise à réduire les déchets papiers, notamment les imprimés publicitaires sans adresse précise.

Elle est censée présenter ses résultats en juillet 2024 et prendre fin en décembre de la même année. Cette expérimentation nationale concerne 14 EPCI (la Communauté Leffe Armor, le SMICVAL Libournais, la ville de Bordeaux, l'Agglomération d'Agen, le SICTOBA, le SYVADEC, UNIVALOM, la COM vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon, le SYTRAD, Grenoble Alpes Métropole, Troyes Champagne Métropole, la Métropole du Grand Nancy, la ville de Sartrouville et la Communauté Urbaine de Dunkerque Grand Littoral).

En cette année 2023, le SYTRAD a participé à toutes les rencontres organisées par l'ADEME et le Ministère de la Transition Ecologique. A savoir 4 comités de pilotage du Club 14 dont deux en visio et deux autres en présentiel à Paris et 2 comités d'évaluation en présentiel à Paris, où nous avons fait connaître les réalités de notre territoire relativement au niveau d'avancement de l'expérimentation, tout en partageant le ressenti des habitants, des professionnels et des annonceurs de notre territoire. Pour avoir un retour d'expérience réel et conforme à la réalité, le SYTRAD a organisé une rencontre des annonceurs et professionnels potentiellement impactés par cette expérimentation, le lundi 19 juin, 14h-16h à la Mairie de Portes-Lès-Valence (20 personnes présentes). Nous avons réalisé 4 séances de caractérisation des déchets papiers reçus au centre de tri Metropolis. Aussi, nous continuons d'alimenter les boîtes à lettres témoin et traitons les plaintes des habitants quant au respect du dispositif par les annonceurs et distributeurs. Pour attester du bon déploiement des stickers OUI PUB sur notre territoire, l'entreprise Médiaposte a réalisé deux comptages en 2023. (Fév : 19.2% / Août : 19.7%)

Enfin, le SYTRAD a participé à la programmation de plusieurs enquêtes de terrain, dont les résultats seront analysés et utilisés pour étoffer le rapport territorial et national de l'expérimentation. Au nombre de 4, ces enquêtes seront menées de concert par l'ADEME, le SYTRAD, le Cabinet CO-SPIRIT et le Cabinet IPSOS.

Taux d'évitement des Déchets Papiers :

OUI PUB : 258 957 habX6 kg de papiers/hab/an= 1553 Tonne 742 kg de papiers

STOP PUB : 120 958 habX3kg de papiers/hab/an= 362 Tonnes 874 kg de papiers

Total évitement papiers : 1 916 Tonnes 616 kg



ACTIONS MENÉES



AXE 4 : SENSIBILISATION À L'ÉCO-CONSOMMATION

ACTION 4

Concernant cette action et au-delà de celles menées par le SYTRAD, certains EPCI membres se sont illustrés de fort belle manière en organisant des événements ou en prenant une véritable part active dans les événements se déroulant sur leurs territoires.

- 11 février : Fête de la Biodiversité à Châteauneuf-de-Galaure (partenariat avec le lycée les Mandailles) ;
- 6 mai : Fête du printemps à Anneyron ;
- 30 mai-3 juin : Valence journée mondiale de l'Environnement et festival de la transition écologique dénommé "aujourd'hui pour demain" où il a été question de mettre en avant les initiatives politiques, associatives et locales pour sensibiliser les Valentinois ;
- 13 juin : Organisation du Crussol Festival avec son village citoyen mettant à l'honneur les entreprises et associations engagées pour la réduction des déchets/Gestion des déchets par la CCRC (Collecte O.M + TRI, Prêt de bacs, appel à la structure "Les Connexions" pour le tri des déchets, collecte des biodéchets par Rovalterre, ...) ;
- 22 juin : Signature d'une convention de partenariat entre le SYTRAD, le SYPP et la ligue de Football Drôme-Ardèche ;
- 23 & 24 juin à Saint Donat sur l'Herbasse Arche Agglo organise la "faites de l'environnement" au domaine du lac de Champos, il s'agit d'éveiller la curiosité de tous sur l'environnement, donner l'envie d'agir avec des solutions applicables à la vie quotidienne : une journée spéciale scolaire et un village de gestion et valorisation des déchets avec une démonstration de broyage, un atelier de compostage, l'intervention de la ressourcerie Nouvelle R, zéro déchet et art "objets recup" ;
- 30 septembre : Matinée portes ouvertes du SIRCTOM ;
- 4 novembre : Stand couches lavables pour lancement du mois des familles à Tain l'Hermitage (SIRCTOM) ;
- 25 novembre : Portes ouvertes Cohéva à Andance et participation au marché alternatifs de la MJC de Guilherand Granges.

Taux d'évitement des DMA : non déterminé



DETAIL DES AXES



AXE 5 : ENCOURAGER LE RÉEMPLOI

ACTIONS MAINTENUES

Action 1 : Faire des gardiens de déchèteries des ambassadeurs de la valorisation et du réemploi.

Action 2 : Accompagner et valoriser les acteurs du réemploi.

Action 3 : Sensibiliser les ménages à l'intérêt du réemploi et de la réparation.

ACTIONS MENÉES

ACTION 2

Hormis les partenariats avec les ressourceries et recycleries du territoire qui datent pour certaines de l'an 2020, l'un des événements qui a mobilisé les acteurs du réemploi en 2023, est les Journées Nationales de la Réparation (JNR 2023). Il a vu la participation de 4 Collectivités membres du SYTRAD.

- **CC Rhône Crussol** : Le répare-café Rhône Crussol, organisation d'un événement dans leurs futurs locaux, samedi 21 octobre de 9h à 13h = 10 structures présentes (artisans, associations, Ressourcerie, MJC) avec différents ateliers de réparation sur différents thèmes : petit électroménager, couture, vélo, imprimante 3D, panne électrique et présence du SYTRAD pour animer deux ateliers sur le thème réemploi et de la réduction (fabrication de sacs à vrac et bee-wrap). 75 familles sont venues sur le site dans la matinée, beaucoup de réparations en direct.

- **CC Royans Vercors** : Vendredi 20 octobre, des ateliers à destination des élèves (dans une école et un collège) atelier de réparation de vélo, réparation de vêtements, réemploi du livre, réparations dans l'école... Samedi 21 octobre : mobilisation des structures du territoire pour ouvrir leurs portes aux visiteurs : 6 structures mobilisées (artisans, associations, ressourcerie)

- **SIRCTOM** : Organisation du deuxième repair café du SIRCTOM, vendredi 20 octobre de 13h à 17h, à la déchèterie de Mercuriol-Veaunes : atelier de réparation de vélos et petit électroménager. (Annulé à cause des intempéries).

- **CAPCA** : Repair café de la Ressourcerie Trimaran à Privas, samedi 21 de 14h à 17h, atelier de réparation, caplab, vélo, reconditionnement de matériel informatique.

Les EPCI qui étaient partants se sont très bien organisés et ont été très autonomes. Le SYTRAD a apporté un soutien sur les outils de communication et relayé l'information.

Les visiteurs étaient très satisfaits de pouvoir rencontrer les artisans et bénéficier de conseils, de réparations, de diagnostics. A bien fonctionné pour la CCRC car tous les artisans étaient rassemblés au même endroit.

Taux d'évitement des DMA :

100 familles(2.5hab/familles) X 2kg/hab= 500 kg de déchets éviter pour les seules journées de la réparation

500 Tonnes de textiles VRA+ 20 Tonnes objets+50 Tonnes de matériaux + 600 vélos (12 Tonnes) = 572 Tonnes

CAPCA 300 Tonnes d'objets + 1000 Tonnes d'objets pour les autres membres du SYTRAD

Total environ 2500 Tonnes d'objets détournés



ZOOM SUR

LA SEMAINE EUROPEENNE DE LA REDUCTION DES DECHETS



Coordonnée en France par l'ADEME, la Semaine Européenne de la Réduction des Déchets (SERD) est un « temps fort » de mobilisation au cours de l'année pour mettre en lumière et essayer les bonnes pratiques de production et de consommation qui vont dans le sens de la prévention des déchets.

Dans le cadre de la mobilisation des acteurs de son territoire à l'occasion de la Semaine Européenne de la Réduction des Déchets (SERD) pour l'année 2023, le SYTRAD lance une action dénommée « Ne nous emballons pas trop vite ! » Du 18 au 26 novembre, l'équipe du SYTRAD a présenté aux habitants de son territoire des alternatives à l'emballage.

L'objectif de cette action est de sensibiliser les consommateurs, les producteurs et les industriels (les habitants, les entreprises, les commerces et autres acteurs impliqués) sur le déchet que représente l'emballage, son impact environnemental, son coût, les voies et solutions pour réduire sa consommation et les solutions de recyclage en la matière.

En effet, il a été question d'aller à la rencontre des habitants et des commerçants du territoire à travers les principaux marchés de chacune des 12 Collectivités territoriales membres du SYTRAD.

Pour atteindre notre cible, nous avons proposé, en partenariat avec la troupe d'artistes les Décatalogués, une « animation-spectacle » dénommée Emball+ .

14 marchés répartis sur le nord et centre Drôme-Ardèche
+ de 700 personnes sensibilisées

Conception de Furoshiki & Bee Wrap

Animation-spectacle « Ne nous emballons pas trop vite », avec notre cher Emball'+ de la Compagnie les Décatalogués !

Taux d'évitement des DMA : $700 \times 2.14 = 1498$ kg

TAUX D'EVITEMENT



7000 Tonnes

**TAUX D'EVITEMENT GENERAL
ESTIME DES DMA EN 2023**

PERSPECTIVES 2024

- 🎯 Accentuer le développement du compostage individuel et collectif avec l'implication de tous les EPCI ;
- 🎯 Coordonner les actions des PAT portés par les EPCI afin de déployer efficacement l'action contre le gaspillage alimentaire ;
- 🎯 Réunir et faire vivre la Commission Consultative d'Evaluation et de Suivi du PLPDMA ;
- 🎯 Continuer la sensibilisation du grand public en tenant des stands lors des évènements et grandes rencontres ;
- 🎯 Mobiliser et accompagner les acteurs zéro déchet du territoire ;
- 🎯 Accompagner et mettre en lumière tous les acteurs du réemploi ;
- 🎯 Participer activement à l'organisation de la SERD 2024 et communiquer efficacement sur les évènements prévus.

Plus de détails sur www.sytrad.fr
Rubrique « Réduction des déchets »



D'ARDÈCHE EN HERMITAGE



aux Sources de la Drôme
Communauté des Communes du Diois

